



INSTITUT NOTRE-DAME

Grand-rue, 68

6530 THUIN

☎ 071/59.00.47

📠 071/59.54.81

contact@ind-thuin.be

Thuin, le 03 août 2018

Communication aux parents des élèves

Veillez trouver ci-dessous quelques indications utiles, concernant les modalités d'organisation de la rentrée et de l'année scolaire.

1°/ Travaux de vacances et examens

Un document approprié est adressé aux seuls élèves concernés.

2°/ Horaire des recours

Date limite d'introduction : vendredi 07 septembre à 12h.

Conseils de classe de recours : lundi 10 septembre à 8h30'.

3°/ Calendrier de rentrée

Lundi 03 et mardi 04 septembre : examens de passage

Mardi 04 septembre, de 9h. à 11h55' : matinée d'accueil, réservée aux élèves inscrits en 1C

Jeudi 06 septembre, à partir de 8h15' : Reprise des cours, pour tous, toute la journée

4°/ Informations pratiques

Un calendrier d'école sera remis aux élèves dans le courant des mois de septembre. Prière de le consulter et de le coller dans le journal de classe! Ces documents seront aussi accessibles sur le site de l'école (www.ind-thuin.be) et sur la plateforme It-school.

5°/ Règlement d'ordre intérieur

. Les règlements d'école (règlement des études et d'ordre intérieur) ainsi que le projet d'établissement seront distribués à chacun à la rentrée. Ils contiennent les principes généraux et les précisions concernant les modalités d'étude, d'évaluation, de savoir-vivre qui permettent de vivre ensemble dans des conditions de respect réciproque.

Ce livret devra être signé par l'élève et ses parents, tous également concernés.

. L'élève doit être en possession de la carte d'étudiant (carte It-school), propre à l'école. Elle sera au besoin renouvelée (20€).

. Pour des raisons d'ordre et de sécurité, les heures d'arrivée et de sortie sont réglementées et dûment contrôlées. (Un document particulier sera proposé à la signature des parents, début septembre).

. L'autorisation de sortie de l'établissement pendant la journée n'est accordée que par la Direction et se fera par le secrétariat à condition qu'un adulte vienne chercher l'étudiant.

. Le cours d'éducation physique fait partie du programme d'études. Sa fréquentation est obligatoire. Toute dispense doit être couverte par une justification en bonne et due forme. (Se conformer aux indications des professeurs).

. Il convient d'insister particulièrement sur le respect des personnes et des biens, à promouvoir partout, et en toutes circonstances.

. Enfin, si vous avez décidé que votre enfant quittait l'école ou changeait d'orientation au sein de l'Institut, pouvez-vous nous le faire savoir : cette démarche aiderait à l'organisation pratique de la rentrée.

Au nom de toute la Communauté éducative, nous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances.